LETTRE-PRESIDENTS 2018-30

--------------------------------------

24 mai 2018

(DM) JC

**ENQUETE ECONOMIQUE 2018**

***La seule enquête bilancielle réalisée par la profession***

*L'essentiel : comme chaque année, la Fédération réalise son enquête économique sur les bilans des officines ayant eu une activité de 12 mois, clôturée en 2017.*

*Cette enquête sur les bilans des entreprises officinales, aussi bien soumises au régime de l’impôt sur les revenus (IR) que de l’impôt sur les sociétés (IS), est la seule menée par un syndicat de titulaires d’officines et en leur nom. Notre enquête étant réalisée plus tardivement que celle des cabinets d’experts comptables, nous disposerons de données encore plus précises sur l’année 2017. De plus, nous pourrons en tirer de nombreux arguments en termes d’évolution de notre mode de rémunération et les proposer aux pouvoirs publics, ce que ne peuvent faire les différents cabinets d’experts comptables.*

***Nous comptons plus que jamais sur votre mobilisation et votre participation pour le succès de cette enquête.***

*Rubriques : Entreprise officine / économie*

Chère Présidente, Cher Président,

Comme tous les ans, la Fédération réalise son enquête économique sur les résultats des pharmacies ayant eu une activité sur 12 mois.

Les résultats obtenus dans le cadre de l’enquêté bilancielle réalisée l’an dernier[[1]](#footnote-1) ont souligné une tendance profonde au renforcement de l’hétérogénéité du réseau officinal. Ils ont également mis en évidence que de nombreux pharmaciens d’officines ne sont pas justement rémunérés compte tenu de leur rôle d’offreurs de soins de proximité. A l’heure où les pouvoirs publics investissent pour enrayer les déserts médicaux, certaines de leurs décisions ont pour effet une paupérisation de notre profession avec, à très court terme, un risque de désertification pharmaceutique.

Ces enseignements ont motivé la demande d’un investissement minimal de l’assurance maladie dans le réseau, sous peine d’une remise en cause de la seule offre de soins de proximité dans de nombreuses zones du territoire. Constatant que l’assurance maladie avançait dans le cadre de l’avenant n° 11 à la convention nationale pharmaceutique un investissement largement insuffisant, la Fédération a refusé de le signer tout en proposant de nouvelles évolutions de la rémunération officinale.

Compte tenu de la disparité constatée entre les structures officinale, la Fédération propose de sortir d’une marge dégressive lissée au profit d’une marge à taux fixe et de faire évoluer en profondeur l’économie générique. Les remises qui sont une source de revenus non négligeable pour de nombreuses structures sont mises en danger par les baisses de prix sur les spécialités génériques.

Enfin, la FSPF propose la création d’une rémunération sur objectif de santé publique (ROSP) « structure » se fondant sur des caractéristiques microéconomiques des entreprises (zone de chalandise….). En effet, face à l’éclatement économique du réseau il est désormais nécessaire d’instaurer certains instruments de rémunération microéconomiques, variant selon chaque officine.

Les cabinets d’experts comptables laissent entrevoir cette forte hétérogénéité, en indiquant que la pharmacie moyenne est une donnée statistique de moins en moins pertinente. Cela fait de nombreuses années que notre enquête souligne cette tendance et que nous appelons l’attention des pouvoirs publics sur ce point. Les cabinets d’experts comptables valident donc les enseignements de nos différentes enquêtes bilancielles réalisées au cours des dernières années, preuve s’il en était, de sa pertinence.

L’enquête sur les résultats de 2017 nous permettra d’observer si la tendance à l’atomisation du réseau se poursuit. Ces derniers seront l’opportunité de définir la typologie des officines les plus affaiblies et ainsi de déterminer les critères sous-tendant notre demande de ROSP « structure ». En effet, si plusieurs études de cabinets d’experts comptables sont désormais publiées, seule la Fédération est dans la capacité de négocier avec les pouvoirs publics.

En d’autres termes, l’enquête bilancielle de la Fédération est la seule enquête microéconomique réalisée par un syndicat de pharmaciens titulaires d’officine pour défendre l’économie de la profession.

C’est dans le but de défendre toutes les officines, que nous avons modifié le questionnaire pour analyser plus finement les officines soumises à l’impôt sur les sociétés (IS), qui sont désormais majoritaires au sein du réseau.

Certains de vos adhérents ne répondent pas à notre enquête bilancielle, craignant de communiquer des éléments privés. Nous comprenons cette appréhension, mais sachez que l’enquête est anonyme et que les questionnaires sont détruits dès leur saisie. C’est pourquoi, il est nécessaire de ne pas occulter certaines informations, ce qui pourrait faire disparaître involontairement des données cruciales pour l’enquête, comme le nombre de mois d’exercice ou encore le mois de clôture de votre exercice.

Nous savons aussi que certains d’entre eux, notamment ceux ayant opté pour le régime de l’IS, pourront difficilement répondre à certaines questions de notre questionnaire. Dans ce cas, comme pour la transmission des différents éléments émanant de la liasse fiscale, nous conseillons de transmettre les demandes aux experts comptables. Dans un tel cas, il ne faut pas oublier de leur communiquer également la feuille-questionnaire (cf. annexe), afin que ces derniers nous transmettent l’ensemble des documents utiles à notre enquête.

**Pour la bonne marche de notre enquête, les envois doivent être effectués avant le 31 juillet 2018.**

Afin de réaliser un traitement le plus efficace possible, nous conseillons **de nous transmettre l’ensemble des documents (feuille questionnaire et éléments de la liasse fiscale) à l’adresse électronique** [ecoenquete@fspf.fr](mailto:ecoenquete@fspf.fr).

Il est toujours possible de communiquer l’ensemble des pièces par voie postale. Les frais d’affranchissement sont payés par la FSPF, en adressant votre courrier à l’adresse indiquée sur la feuille-questionnaire.

En cas de demandes techniques sur les éléments comptables à nous transmettre, vous pouvez contacter M. CIVET, permanent en charge de l’économie, à l’adresse : [jcivet@fspf.fr](mailto:jcivet@fspf.fr).

Comme l’an dernier, et toujours dans le souci d’obtenir un panel le plus représentatif possible, nous adresserons directement la demande **aux** **adhérents** au moyen d’une newsletter-adhérents.

**Les présidents seront informés de la date de diffusion de cette newsletter afin de pouvoir en amont et en aval, inciter leurs adhérents à répondre massivement à notre demande.**

**Je compte sur vous tous pour motiver vos troupes autour de cette action et n’hésitez pas, si vous le désirez, à transmettre cette enquête aux non-adhérents.**

Confraternellement,

Denis MILLET

Président de la Commission Economie

Pièces jointes :

* Imprimé de l’enquête 2018
* Objectifs de réponses par département.

1. Cf. circulaire-présidents n° 2018-34 du 4 mai 2018 « ENQUETE ECONOMIQUE FSPF :Un réseau mis à mal ***»*** [↑](#footnote-ref-1)